

Sommaire

Janvier/Février 2011 - n° 15

Edito

- Le mot de la délégation

Coopération UE-Algérie

- Transport : aviation civile
- Management de l'économie : entretien avec le directeur du programme
- FACICO : Deux visites d'études organisées au profit des cadres du ministère du Commerce et des associations de consommateurs
- Dialogue interculturel-Rencontre euro-maghrébine des écrivaines à Alger
- L'opinion des Algériens sur l'Union européenne...

Aide aux Palestiniens

- La Commission approuve une enveloppe supplémentaire de 61,4 millions d'euros en 2010 d'aide en faveur de la Palestine
- Lancement d'un projet en faveur de l'enseignement et de la formation dans les Territoires palestiniens
- L'UE lance un appel à propositions à hauteur de 8,8 millions d'euros en faveur d'actions de promotion de la paix au Proche-Orient

Coopération régionale

- Espace aérien commun euro-méditerranéen : l'UE ouvre ses portes aux pays méditerranéens
- Programme transport régional (aviation)
- Meditibkhar : clôture de programme, innovation
- Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV)
- La Commission européenne alloue 91,9 millions d'euros à travers de nouveaux programmes régionaux aux pays voisins méditerranéens
- Euromed Héritage 4 : Mémoires de la Méditerranée
- Programme Euromed Egalité de genre - Activité « Femmes et Médias » : Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne

Union européenne

- Environnement - La Conférence de Cancun sur le climat
- ECHO-Déclaration de la Commissaire Giurgeva à la coopération sur les inondations au Pakistan et aide humanitaire.
- Suivi de la crise économique dans la zone Euro
- L'UE veut autoriser les aides spéciales un an de plus
- Anti-Counterfeiting Trade Agreement (ACTA)
- Rapport 2009 sur les performances des PME européennes

Les échos

- Les nominations des premiers responsables du SEAE
- Lancement du PIN 2011 avec identification de deux nouveaux programmes Transport II et Patrimoine
- ECHO-La Commission débloque 10 millions d'euros en faveur des réfugiés sahraouis en Algérie
- Séminaire Politique européenne de voisinage (PEV)– Bruxelles – 6 - 7 octobre
- Installation des groupes parlementaires d'amitié « Parlement européen-Parlement algérien »
- Héritage vivant en Méditerranée - 2010 – Prix photographique de Euromed Héritage 4 et de l'association RehabiMed



Le Service européen d'action extérieure (SEAE) a été concrètement mis en œuvre le 1^{er} décembre. Il a franchi, le 20 octobre dernier, une des dernières étapes nécessaires à son entrée en fonction, avec le vote favorable par le Parlement européen de son budget. Le SEAE sera une institution à part entière de l'Union européenne. Il s'agit là de la concrétisation d'une décision importante du Traité de Lisbonne qui a prévu la création de nouveaux instruments communautaires pour mener et développer la politique extérieure de l'Union européenne. Dans une déclaration après ce vote, M^{me} Catherine Ashton, Vice-présidente de la Commission européenne et Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, a salué le rôle clé joué par le Parlement européen pour la mise en place du SEAE. Elle a ajouté que «l'Europe a besoin de se développer pour mieux défendre nos intérêts et valeurs dans un monde d'une complexité de plus en plus grande et de changements de pouvoir fondamentaux. Et c'est ce que nous nous sommes préparés à faire».

Le Conseil «Affaires générales», réuni à Luxembourg le 25 octobre, a approuvé les derniers textes administratifs permettant la mise en place du SEAE. M^{me} Ashton a pu donc nommer les premiers hauts responsables. Elle vient de désigner Messieurs Pierre Vimont, en qualité de Secrétaire général exécutif et M. David O'Sullivan en tant que «Chief Operating Officer» du nouveau corps diplomatique.

Le SEAE est une institution dirigée par M^{me} Ashton qui va permettre de déployer la politique extérieure de l'Union européenne et porter la voix de l'Union dans le monde. Comme nous l'avons déjà indiqué dans un de nos précédents numéros, les quelque 130 délégations de l'UE ont été intégrées dans le SEAE et représentent l'UE dans les pays où elles sont présentes. La Politique européenne de voisinage (PEV) a également été au centre de l'actualité, avec une évaluation qui a été lancée par une importante rencontre organisée début novembre par la Commission européenne. Une soixantaine de hauts

fonctionnaires de tous les pays du voisinage, dont l'Algérie, se sont retrouvés à Bruxelles pour réfléchir et débattre ensemble de l'avenir de la PEV. Un large consensus s'est dégagé parmi les participants pour le renforcement et la consolidation de cette politique qui a notamment remplacé depuis 2007 les programmes MEDA dans les pays voisins du Sud. Certains pays souhaitent aller encore plus loin dans le rapprochement, vers un statut avancé avec l'UE auquel la Jordanie et le Maroc ont déjà accédé. La PEV est une politique qui va au-delà de la coopération habituelle pour instaurer un statut sur mesure en se rapprochant le plus possible de la législation des Etats membres de l'Union européenne, et en offrant une relation politique et une intégration économique plus poussées, basées sur des «plans d'action».

Le Conseil «Affaires générales» de l'UE du 25 octobre s'est aussi penché sur la détérioration de la situation au Sahel et a décidé de mobiliser les différents instruments d'aide disponibles pour soutenir les pays de la région en matière de développement, de gouvernance et de sécurité. Cette aide de l'UE se fera « en étroite coopération avec les Etats de la région, les Nations unies, l'Union africaine et les autres partenaires internationaux, et en complément des efforts déjà déployés par les Etats du Sahel». Une stratégie pour le Sahel va être élaborée pour le début de l'année prochaine par M^{me} Ashton en association avec la Commission européenne. Afin de renforcer la lutte contre la crise financière internationale, le Conseil «Affaires économiques et financières» du 19 octobre s'est mis d'accord sur un projet de directive relative à la gestion des fonds spéculatifs et d'autres fonds d'investissement alternatifs. Les membres du Conseil se sont entendus sur l'introduction dans l'Union européenne de règles harmonisées en la matière. La nouvelle directive permettra aux gestionnaires, moyennant le respect d'exigences strictes, de fournir des services et de commercialiser des fonds alternatifs dans l'ensemble du marché unique de l'UE. Par ailleurs, elle fixera des exigences communes dans différents domaines, notamment en matière de recours à l'emprunt pour financer l'investissement, de normes de gouvernance et de transparence. Cela devrait permettre de mieux protéger les consommateurs, en sécurisant leurs investissements. Le projet devrait être bientôt présenté au Parlement européen pour son adoption. Enfin, quatre mois après la mise en place de son homologue au Parlement européen, le groupe parlementaire d'amitié «Parlement algérien-Parlement européen» a été installé le 27 octobre en Algérie. Il regroupe un peu plus d'une trentaine de membres de l'APN et du Conseil de la nation. Son rôle sera de rapprocher les parlementaires algériens et européens en multipliant les contacts et les échanges de points de vue afin de stimuler et de renforcer la coopération entre l'Union européenne et l'Algérie ●

Laura Baeza.

L'aviation civile un des axes d'intervention du Programme d'appui au secteur des transports en Algérie

L'Union européenne finance un Programme d'appui au secteur des transports pour un montant de 20 millions d'euros. Ce Programme a pour objectif la mise à niveau du système algérien de transport aux normes internationales et ce pour l'ensemble des modes de transports le maritime, le terrestre ainsi que celui de l'aviation civile. Pour l'aviation civile, le sous-secteur est tenu de se mettre à jour rapidement pour la mise en œuvre des mesures adoptées par rapport aux engagements internationaux auxquelles l'Algérie adhère, notamment en matière de certification des aéroports, des services de sécurité aéronautique et de navigation aérienne qui constituent un axe essentiel de la mise à niveau du sous-secteur aux normes internationales. Ces aspects sont pris en charge de manière prioritaire par le Programme d'appui au secteur des transports régi par une Convention de financement signée, en 2006, entre l'Union européenne et l'Algérie. Différentes actions ont été engagées dans le domaine législatif et organisationnel mais également dans la formation en vue de renforcer les compétences locales. Le Programme

a, notamment, permis d'appuyer la rédaction du guide relatif à la mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité par les prestataires aéronautiques en Algérie, de soutenir le développement d'un système national de notification d'événements de sécurité aéronautique en élaborant à la fois des formulaires de notification et des fiches de synthèse pour les différents types de prestataires de services aéronautiques et d'élaborer les procédures d'utilisation des données de sécurité, notamment, en proposant un guide établissant le mode d'emploi pour la notification et le traitement des incidents de sécurité. De même, le Programme a contribué à la certification d'aéroports/aérodromes avec un important volet de formation et notamment celui d'Alger, d'Oran, de Jijel, de Sétif, de Bejaïa, de Constantine, d'Annaba, de Hassi-Messaoud, ainsi que celui de Tlemcen. Enfin, un système d'information est en cours de développement afin de faciliter la supervision de la sécurité aéronautique et le développement d'un tableau de bord complet pour l'autorité de l'aviation civile, instrument indispensable pour le suivi, la décision et la prévision ●

Interview de M. Youssef Bazizi, Directeur du programme d'appui au management de l'économie (AMECO)



Le programme «Management de l'économie» vise à appuyer l'Algérie dans ses réformes en vue de l'adaptation de ses instruments

de gestion de l'économie afin d'en faire des outils fiables de décision, notamment dans les domaines de la statistique, de la prospective et de la planification. Qu'est-ce qui a été fait dans ce cadre ?

Les outils actuellement utilisés dans les domaines de la planification et de la statistique sont d'une fiabilité acceptable. Ils nécessitent néanmoins une mise à jour continue, c'est ce qui est en train de se faire dans le cadre du programme d'Appui au management de l'économie. Parmi les actions clés du programme, je vous citerai :

- La mise à niveau des outils fondamentaux de la statistique publique est engagée. Il s'agit plus particulièrement des répertoires et des enquêtes d'entreprises, de la comptabilité nationale, etc.
- Trois exercices de modélisation sont menés (deux avec le ministère des Finances et un avec le Commissariat général à la planification et à la prospective (CGPP), devenu depuis peu le ministère de la Statistique et de la Prospective). Ils doivent déboucher sur des outils de simulation et de prévision de l'économie algérienne maîtrisés par les services bénéficiaires.

- En complémentarité à ces réalisations, des outils à forte valeur ajoutée technologique sont déployés avec un accompagnement technique. Ils sont principalement destinés à collecter, gérer et diffuser les données.
- Enfin, des actions visant à mettre à niveau les ressources humaines des institutions bénéficiaires ont été engagées. Il s'agit de conférences d'actualité et de méthode, d'accompagnement dans la mise en place des outils de modélisation et bientôt de l'exécution et la pérennisation d'ambitieux programmes de formation.

Pouvez-vous nous parler des activités liées à ce programme ?

Quatre types d'activités sont liés à ce programme :

- Des activités de réalisation : réalisation d'études et d'enquêtes, de dispositifs informatiques, de modèles et de notes de conjoncture, entre autres.
- Des activités de conseil et d'assistance, dans le cadre de l'organisation et la réorganisation de services, dans une logique de gestion du changement, mais aussi dans la mise en œuvre de projets spécifiques comme, par exemple, le recensement économique ou la comptabilité nationale.
- Des activités de formation : deux contrats sont dédiés à la formation, un dans le domaine du management de l'économie et de la statistique, l'autre dans celui des travaux publics.
- Enfin, l'acquisition d'équipements innovants (notamment de lecture optique et d'impression numérique).

Dans quelle mesure estimez-vous que l'accompagnement de l'UE peut être bénéfique pour l'Algérie dans les domaines concernés par le programme ?

En Algérie, l'adoption des normes et standards internationaux est une priorité, particulièrement dans le domaine du management de l'économie. Des efforts sont en train d'être menés pour l'amélioration des instruments d'observation de l'économie tels que les répertoires d'entreprises, les enquêtes statistiques et la comptabilité nationale. L'accompagnement de l'UE est important pour y parvenir. Cette normalisation doit s'accompagner de la mise à niveau des ressources humaines, indispensable pour réussir le changement attendu, et c'est encore un domaine où l'accompagnement de l'UE est précieux.

Comment voyez-vous l'avenir de la coopération en matière économique et comment faire pour l'améliorer ?

Parce que le changement recherché prendra du temps, il est important d'assurer la durabilité de l'impact de cette coopération. Il s'agira non seulement de poursuivre l'effort initié par AMECO, mais aussi d'ouvrir d'autres champs de coopération.

Par exemple, celui de la formation théorique complémentaire puisque, dans la durée, le changement repose largement sur l'accueil, au sein de l'administration économique algérienne, de nouvelles ressources humaines, il est donc essentiel d'adapter les formations initiales aux nouveaux besoins.

D'autres domaines sont importants pour assurer la durabilité des changements amorcés par AMECO. Il s'agit par exemple de la création d'une culture économique au sein des médias ou de son approfondissement ●

Programme Facilitation du commerce

Deux visites d'études organisées au profit des cadres du ministère du Commerce et des associations de consommateurs

Dans le prolongement des formations dispensées dans le cadre du Programme d'appui à la facilitation du commerce (FACICO), deux voyages d'études ont été organisés en Europe pour une vingtaine de cadres du ministère du Commerce et ses organismes liés et des présidents d'associations de consommateurs, en mai et juin 2010.

La première visite d'études, consacrée à la protection du consommateur, s'est déroulée fin mai 2010 à Madrid, Bruxelles et Paris. Elle a été organisée pour six présidents d'associations de consommateurs, les plus représentatives en Algérie, et quatre cadres supérieurs du ministère du Commerce en charge du dossier consumérisme.

L'objectif du voyage d'étude était de leur permettre de rencontrer des organisations et associations de consommateurs européennes et des institutions en charge des politiques de santé publique.

Ce voyage complétait la formation spécifique dispensée en avril 2010 en Algérie aux associations de protection de

consommateurs, dont l'objectif était de renforcer leurs capacités d'intervention et d'accroître leur visibilité auprès du public par le développement de nouveaux procédés d'observation du marché, de veille sur la santé, de la sécurité et du pouvoir d'achat du consommateur.

La visite a permis d'organiser une série de rencontres avec des institutions spécialisées dans les politiques en matière de protection du consommateur, ainsi qu'avec des associations et des fédérations d'associations de protection du consommateur européennes parmi les plus représentatives d'Europe.

Afin d'assurer une bonne cohérence du programme de visite et une vision aussi exhaustive que possible, une attention particulière a été accordée aux aspects de politique de santé et de protection du consommateur tant au niveau de l'UE qu'au niveau d'un Etat membre, puis des différents instruments développés pour appuyer cette politique (entre autres les normes, le référentiel normatif – AENOR - le réseau d'alerte RAPEX, les centres d'informations CEC - Centre européen du consommateur).

Enfin, les politiques, les stratégies et les moyens utilisés par les fédérations regroupant des associations européennes (BEUC, ANEC) et les associations de consommateurs intervenant à un niveau national (UCE, UFC QUE CHOISIR) ont été également abordés.

Ces associations de consommateurs ont la charge de participer à l'élaboration des politiques sécuritaires des consommateurs et de veiller à leur bonne application. Le mouvement des consommateurs étant embryonnaire en Algérie, ce voyage a été riche en enseignements dans la mesure où il a permis, d'une

part, d'échanger des expériences, pratiques et manières de faire et, d'autre part, de connaître l'état d'avancement et la réalité du mouvement des consommateurs en Europe.

Cette expérience, combinée avec la formation suivie en Algérie, est de nature à permettre aux associations algériennes de mieux appréhender leurs actions sur le terrain, en tant qu'acteurs actifs, et de devenir des partenaires à part entière des autorités dans le développement de la culture consumériste en Algérie.

Une des conséquences positives de ces rencontres est celle de la prochaine création d'un véritable réseau d'abord national, ce qui est en soi un pas très important en termes de concertation et de coordination des activités en vue d'atteindre des objectifs communs, et ensuite international.

En effet, les contacts ont été échangés avec les personnes rencontrées, de manière à bénéficier de l'expérience de ces institutions qui ont fait et qui continuent à faire leurs preuves dans des pays où la place et le rôle du consommateur dans le marché sont de plus en plus importants.

La seconde visite d'études, qui s'est déroulée fin juin 2010, a permis aux cadres du ministère et de ses organismes liés de rencontrer leurs homologues de la Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à Paris et en région parisienne (France).

Le programme de visites intensif a permis de répondre aux principales préoccupations du ministère algérien du Commerce en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et de protection du consommateur à travers des méthodes d'enquêtes les plus efficaces ●



Visite du marché de Rungis (France)

Les déplacements organisés sur place ont été l'occasion de vérifier la manière dont les enquêtes sont effectuées. Ainsi, le marché de Rungis, qui est considéré comme étant un des marchés d'intérêt national (MIN) les plus importants au monde, et les laboratoires de la CCRF (à Massy Palaiseau) ont été visités.

Enfin, le thème relatif à l'observation des prix et des marges s'est vu consacré une session durant le dernier jour de la mission, ce qui a permis aux fonctionnaires algériens de voir la façon dont la DGCCRF organise un observatoire ad hoc pour suivre l'évolution des prix et des marges dans un marché ou un produit particulier.

L'écriture au féminin en débat à Alger

Les écrivaines de l'Europe et du Maghreb parlent de la contribution des femmes à la pensée



Elle a souligné l'engagement de l'Union européenne en vue de la promotion du dialogue interculturel, notamment entre les intellectuels.

«Les siècles ont passé mais la problématique de la contribution des femmes à la pensée universelle reste toujours d'actualité, même si on ne peut contester le rôle des femmes et leur apport dans le développement des sciences humaines.»

La représentante de la délégation Wallonie-Bruxelles, M^{me} Timmermans, a insisté, pour sa part, sur l'importance de cette initiative de la délégation de l'UE dans la promotion du dialogue entre les écrivains et les intellectuels de façon générale.

La représentante du ministère de la Culture, M^{me} Zoubida Mameria, a mis en exergue le rôle prépondérant des femmes dans la littérature et dans

L'écriture féminine et la contribution des femmes à la pensée étaient au cœur des débats de la rencontre euro-maghrébine des écrivaines, organisée les 18 et 19 octobre dernier par la délégation, avec le concours du ministère algérien de la Culture et de son Agence algérienne pour le rayonnement de la culture ainsi que les services culturels des ambassades d'Autriche, de Belgique (délégation Wallonie-Bruxelles), d'Espagne, de Suède et de la République tchèque. La rencontre placée sous le thème «Récits de vie, fiction et poésie comme contribution des femmes à la pensée» a regroupé quinze écrivaines* dont des romancières, poétesses mais aussi des sociologues et des juristes.

Dans son allocution, l'ambassadeur, Chef de la délégation de l'Union européenne en Algérie, M^{me} Laura Baeza, a rappelé que cette nouvelle rencontre fait suite à celle organisée en octobre 2009 dans le cadre du dialogue interculturel euro-méditerranéen sur le rôle des écrivains dans la promotion de la diversité.





grâce à l'écrivaine marocaine Rachida Madani.

Elles se sont également réjouies de la possibilité, peu fréquente, que cette réunion leur a donné de se rencontrer ●

le développement de la pensée universelle.

Devant un parterre d'écrivains, universitaires, étudiants et d'amoureux du verbe, les quinze intervenantes* se sont succédé pour parler de leurs expériences et des expériences d'écrivaines de renommée mondiale.

Organisée en trois ateliers « Le récit de vie comme expression de la réalité », « La fiction comme expression du rêve et du changement » et « La poésie comme espace de liberté », la rencontre a permis aux participantes d'évoquer les éléments communs de leur aventure littéraire au-delà des

différences de culture, de religion et de condition sociale.

Les participantes ont fait voyager l'assistance dans leurs propres vies et celles de leurs ancêtres, comme ce fut le cas de Fatima Bekhai,



* **Algérie** : Maïssa Bey, Zineb Laouedj, Nadia Sebki, Halima Liamine, Ouardia Ensignaoui-Himeur, Khadidja Nemri, Fatima Oussedik, Fatima Bekhai.

Autriche : Anna Kim.

Belgique : Françoise Lalande.

Espagne : Elena Medel.

Maroc : Rachida Madani.

Suède : Ana Palm.

Tchéquie : Tereza Bouckova.

Tunisie : Azza Fillali.



dans leur quête de liberté avec la Belge Françoise Lalande, dans les insoupçonnables cercles littéraires des pays du Golfe avec l'Algérienne Zineb Laouedj.

Le périple s'est poursuivi dans l'œuvre de Virginia Woolf et sa *Chambre à soi* avec la Tchèque Tereza Bouckova et avec Sherazade, qui a pris la parole



Un rôle plus important de l'UE dans leur pays, c'est ce que souhaitent les Algériens

Les Algériens ont, non seulement le sentiment que leur pays entretient de bonnes relations avec l'Union européenne mais souhaitent également que l'UE joue un plus grand rôle dans leur pays. C'est ce qui ressort d'une étude préliminaire menée en Algérie auprès de 80 leaders d'opinion suivie d'un sondage auprès de 400 personnes issues du grand public.

Ce sondage fait partie d'une enquête financée par l'UE et destinée à donner une idée plus précise de la connaissance, de la compréhension et de la perception de l'Union européenne et de son rôle dans les pays partenaires de la Politique européenne de voisinage. Les principales questions portaient sur :

1. Les relations UE-Algérie : la grande majorité des personnes interrogées (85%) pensent que l'Algérie a de bonnes relations avec l'UE
2. La présence de l'UE en Algérie : la perception de l'implication de l'UE en Algérie est différente entre la majorité du grand public qui la considère comme adéquate à 63% et les leaders d'opinion qui ne sont que 46 % à faire ce constat. Cette perception est en deçà de celle de l'ensemble des autres pays partenaires de la Méditerranée qui sont en

moyenne 82% à être satisfaits de l'implication de l'UE dans leur pays.

3. La connaissance de l'UE : le pourcentage de ceux qui possèdent une connaissance effective de l'UE est nettement moindre que la moyenne des pays partenaires méditerranéens avec 58% des personnes interrogées ayant répondu correctement aux questions contre 61% en moyenne pour l'ensemble de la zone.

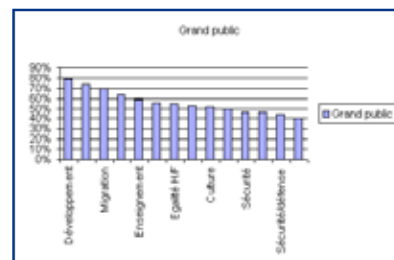
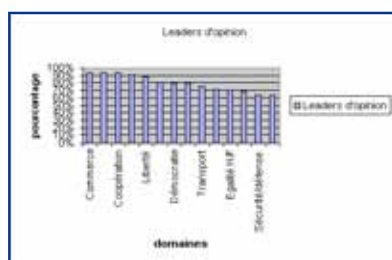
Il faut noter par contre que, concernant l'aide financière de l'UE, 20% des leaders d'opinion algériens ont répondu correctement contre 18% en moyenne pour les autres pays.

Le tableau ci-dessous montre quels sont les domaines pour lesquels les personnes interrogées, souhaitent une implication plus grande de l'UE en Algérie ●

Dans quels domaines l'UE devrait-elle jouer un rôle plus important en Algérie ?

Domaines	Leaders d'opinion
Commerce	94%
Environnement et Changement climatique	93%
Coopération régionale	93%
Développement économique	91%
Liberté d'expression et médias	88%
Enseignement	80%
Démocratie	79%
Migration	79%
Transport	75%
Sécurité énergétique	71%
Egalité H/F	70%
Culture	69%
Sécurité/défense	64%
Politique extérieure	64%

Domaines	Grand public
Développement économique	79%
Commerce	74%
Migration	70%
Environnement	64%
Enseignement	59%
Transport	56%
Egalité H/F	55%
Liberté d'expression et médias	53%
Culture	52%
Politique extérieure	50%
Sécurité énergétique	47%
Démocratie	47%
Sécurité/défense	45%
Coopération régionale	40%





La Commission approuve une enveloppe supplémentaire de 61,4 millions d'euros en 2010 d'aide en faveur de la Palestine

La Commission européenne a décidé de libérer une nouvelle enveloppe d'un montant de 61,4 millions d'euros au titre du budget 2010. Ce soutien aux Territoires palestiniens occupés s'ajoute aux 295 millions d'euros déjà approuvés dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

« Cette nouvelle enveloppe témoigne de notre détermination à soutenir les populations palestiniennes et le processus de construction d'un Etat, en bonne voie d'avancement. Notre contribution à l'UNRWA est également revue à la hausse », a déclaré M^{me} Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission. Annonçant lui aussi l'octroi de cette enveloppe supplémentaire, Štefan Füle, Commissaire en charge de l'Elargissement et de la politique européenne de voisinage, a déclaré : « Notre engagement à soutenir le peuple palestinien reste intact.

Nos fonds seront utilisés pour financer le paiement des salaires de plus de 80 000 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne qui assurent des services publics essentiels pour la population, mais aussi pour permettre à l'UNRWA de garantir aux réfugiés des services de base. »

Environ 41,4 millions d'euros de cette enveloppe supplémentaire permettront d'aider l'Autorité palestinienne à s'acquitter des salaires et des pensions des fonctionnaires de Cisjordanie et de la Bande de Gaza pour les mois de novembre et de décembre 2010. L'accord de financement correspondant a été signé le 27 octobre dernier.

Ces fonds seront versés par le biais de PEGASE, le mécanisme européen d'aide pour les Territoires palestiniens occupés, lancé en février 2008.

Par ailleurs, 20 millions d'euros supplémentaires viendront alimenter le Fonds général de l'UNRWA, qui pourra ainsi continuer à offrir, conformément à son mandat, des services de santé, d'éducation et de protection sociale aux populations palestiniennes réfugiées.

A ce jour, la Commission européenne a déjà octroyé une aide de 692 millions d'euros à l'Autorité palestinienne au travers de ce mécanisme.

Ce montant a été complété par les contributions des Etats membres de l'UE à hauteur de 255 millions d'euros ●

Lancement du projet en faveur de l'enseignement et de la formation dans les Territoires palestiniens

Le partenariat public-privé sera le principal outil de la réforme du système d'enseignement et de formation technique et professionnel des Territoires palestiniens occupés. Ce partenariat est le principal résultat de l'atelier de consultation organisé à Ramallah par la Fondation européenne pour la formation (ETF).

Lors de cet atelier, la Fondation avait présenté sa proposition pour un programme financé par l'Union européenne à hauteur

de 4 millions d'euros au cours des quatre prochaines années. Ce programme, qui devrait débiter en janvier 2011, vise à renforcer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail et contribuer ainsi au développement socio-économique. Une équipe de l'ETF finalise actuellement le programme qui comprend deux grands volets :



• la réorganisation des établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle par le biais d'une série de projets pilotes qui seront sélectionnés via des appels à propositions au niveau de trois gouvernorats : Bethléem, Hébron et Naplouse ;

• l'intégration au niveau national des meilleurs résultats des projets pilotes. Les secteurs économiques ciblés incluent l'agroalimentaire, les industries de transformation, le bâtiment, le tourisme et l'informatique. Une attention particulière sera accordée aux projets axés sur l'égalité hommes-femmes, l'objectif étant aussi d'améliorer l'accès des femmes à l'emploi dans des secteurs traditionnellement masculins.

L'atelier a réuni des représentants du secteur privé, du ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur, du ministère du Travail, ainsi que des autorités locales.

La Fondation européenne pour la formation est une agence créée par l'Union européenne visant à contribuer au développement des systèmes d'éducation et de formation de ses pays partenaires.

Dotée d'un budget annuel de 18 millions d'euros, sa mission consiste à aider les pays en développement et en transition à exploiter le potentiel de leurs ressources humaines par le biais de réformes dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi ●

L'UE lance un appel à propositions à hauteur de 8,8 millions d'euros en faveur d'actions de promotion de la paix au Proche-Orient

EuropeAid, l'office de coopération extérieure de l'UE, a lancé un appel à propositions à hauteur de 8 millions d'euros au titre de son programme «Partenariat de l'UE pour la paix 2010», financé par le biais de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

Cet appel à propositions a pour objectif de renforcer les capacités de la société civile et de réaliser des actions pour promouvoir la construction de la paix. Le programme entend soutenir des

mesures pratiques de renforcement de la confiance mutuelle par le biais de la réconciliation, du développement des capacités en vue de la résolution des conflits, du renforcement du pouvoir des groupes marginalisés, du lancement de politiques et de stratégies conjointes de développement et d'analyses et de recherches. Les subventions individuelles octroyées au titre de l'appel seront comprises entre 100 000 et 500 000 euros et ne pourront être inférieures à 50% du total des coûts éligibles de l'action proposée.

En outre, aucune subvention ne pourra excéder 80% du total des coûts éligibles de l'action.

La différence doit être financée au moyen des ressources propres du candidat ou de ses partenaires ou par des sources autres que le budget de l'Union européenne ou du Fonds européen de développement ●



Espace aérien commun euro-méditerranéen

« L'UE ouvre ses portes aux pays méditerranéens »

« **L**a récente conclusion de l'Accord entre l'UE et la Jordanie, après celui réalisé avec le Maroc, ouvre la voie à un espace aérien commun euro-méditerranéen.

Les pourparlers avec le Liban, la Tunisie et Israël sont également sur la bonne voie, et les portes de l'UE restent ouvertes à tout autre pays méditerranéen désireux de s'associer à ce dialogue. »

C'est ce qu'a déclaré M. Siim Kallas, Vice-président de la Commission européenne et Commissaire en charge des transports.

En effet, et grâce au Programme régional Euromed Aviation I, la Jordanie, au même titre que d'autres pays bénéficiaires du programme, a été invitée à intégrer l'une des trois fonctions paneuropéennes d'EUROCONTROL (base de données européenne de services d'informations aéronautiques) en tant que fournisseur et/ou utilisateur de données.

L'Union européenne souhaite aussi conclure un accord avec l'Algérie afin de permettre la création d'un marché

commun de l'aviation entre les 27 Etats membres de l'Union européenne et l'Algérie.

La Commission européenne a d'ailleurs reçu du Conseil un mandat en décembre 2008 pour le négocier.

Les deux piliers de cet accord seraient un processus de convergence réglementaire et une libéralisation progressive des services aériens.

Le lancement de cette négociation dépend, à ce stade, de la volonté des autorités algériennes.

Pour rappel, l'espace aérien commun euro-méditerranéen est l'objectif à long terme qui a été fixé par les ministres des Transports euro-méditerranéens réunis à Marrakech en décembre 2005.

Cet objectif a été intégré dans le plan d'action régional du transport.

Le consensus qui s'est dégagé parmi les partenaires euro-méditerranéens est que les acteurs aéronautiques doivent évoluer dans un marché ouvert avec les mêmes règles ou des règles équivalentes dans tous les domaines de l'aviation.

Ce marché commun de l'aviation concerne, pour l'instant, les 27 Etats membres de l'Union européenne mais aussi la Suisse, la Norvège, l'Islande, les pays des Balkans occidentaux et, dans la région méditerranéenne, le Maroc et la Jordanie.

Par ailleurs, le Liban, la Tunisie et Israël ont entamé des pourparlers qui sont bien avancés pour intégrer l'espace aérien commun.

Il requiert une convergence des cadres réglementaires nationaux avec les règles européennes en matière de transport aérien, de sécurité, de sûreté, d'environnement et de gestion du trafic aérien, ainsi qu'une ouverture complète des marchés en termes d'accès, de capacité et de tarifs (à l'exclusion des marchés domestiques).

La Commission européenne qui soutient activement la création de l'EACEM a mis des fonds à disposition dans le cadre, notamment, du nouveau Programme régional Euromed Aviation II dont la mise en œuvre s'étalera entre 2011 et 2013 ●

Programme régional Euromed Aviation



Euro-Med Aviation est un programme régional financé par l'Union européenne au titre du Programme Euro-Med Transport. Il dispose d'un budget de 5 millions d'euros répartis sur une période de quatre ans (2007 - 2010). Il vise à promouvoir l'émergence d'un espace aérien euro-méditerranéen commun et

à faciliter la négociation future d'accords euro-méditerranéens globaux dans le domaine de l'aviation. Il cherche également à renforcer la coopération dans le domaine du transport aérien et à améliorer la sécurité de l'aviation dans les pays bénéficiaires. Dix pays partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée y prennent part, notamment l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, les Territoires palestiniens occupés, la Tunisie et la Turquie.

Ce programme a pour but de contribuer à la mise en place d'un marché ouvert, sain et concurrentiel dans le secteur du transport aérien, d'encourager l'amélioration de la sécurité et de

la sûreté aériennes, de promouvoir le respect de l'environnement dans le transport aérien et de soutenir la coopération et l'harmonisation dans le domaine de la gestion du trafic aérien. Il soutient également les efforts entrepris sur la voie de la mise en conformité des réglementations locales aux normes et conventions internationales.

Enfin, et sur la base des résultats, des missions d'enquête et de l'évaluation de l'impact de l'espace aérien euro-méditerranéen, ce programme permettra d'élaborer une feuille de route pour la mise en place de l'espace aérien euro-méditerranéen et de procéder à une étude d'impact ●

Medibtikar = MEDiterranéen + « Ibtikar »



Suite à l'approbation en 2004 de la «Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise», dont l'un des principaux objectifs est de développer l'innovation dans la région, la Commission européenne a proposé de mettre en place un programme régional dédié à l'innovation : Euromed Innovation et Technologie (Medibtikar). Les objectifs de Medibtikar est de diffuser dans les pays bénéficiaires les bonnes pratiques en matière d'innovation et de renforcer

les relations avec des partenaires européens par :

- des services destinés aux incubateurs et aux parcs technologiques pour les entreprises ;
- le développement de mécanismes de transfert de technologies ;
- le financement de l'innovation ;
- la gestion de l'innovation ;
- le soutien sectoriel.

Résultats du programme Medibtikar pour l'Algérie

En Algérie, le programme Medibtikar a eu comme principal résultat d'accélérer le processus « d'incubation » d'entreprises. A cet effet, avec l'aide du programme, l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP) a finalisé la conception d'un plan de développement pour un

incubateur algérien, et des modèles opérationnels ont été développés pour gérer l'incubateur et le promouvoir.

De plus, des partenariats et des collaborations opérationnels ont été établis entre les organisations de soutien impliquées dans le processus d'incubation en Algérie, ce qui a garanti, entre autres, un transfert de connaissances sur la constitution et le lancement d'un incubateur, ainsi que sur la façon de développer une gamme de services à valeur ajoutée ●



Pour plus d'informations:
<http://www.medibtikar.eu/>

Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) 2009, une année d'innovation et de consolidation



Officiellement lancée en mai 2008, la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) est un mécanisme financier innovant dont l'objectif principal est de financer, en associant prêts et dons, des projets d'infrastructures essentiels dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'environnement et de l'action sociale et de favoriser le développement du secteur privé (en particulier les PME) dans les pays voisins de l'UE.

La FIV vise à créer un «partenariat» qui met en commun les dons de la Commission européenne et des Etats membres de l'UE afin de créer un effet de levier permettant d'accroître le montant des prêts des institutions financières européennes, mais aussi celui des contributions des pays voisins.

Avec presque 100 millions d'euros approuvés en 2009, la FIV a enregistré une augmentation de 40% par rapport à l'année précédente, contribuant à la réalisation de projets à la hauteur d'environ 5,3 milliards d'euros.

Ces excellents résultats sont la suite d'une coopération étroite entre les pays européens et de la région du voisinage, des partenaires financiers ainsi que des institutions financières publiques européennes. En demandant que les projets soient présentés par des groupements d'institutions financières publiques européennes, la FIV soutient le renforcement de la coopération et la cohérence de l'action menée par les acteurs européens du développement, conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra ●

FIV 2009 en chiffres...

- 13 projets approuvés dans le Voisinage Est et Sud
- Ressources FIV allouées aux projets approuvés en 2009 : 100 millions d'euros
- Montant total des projets financés : 7,4 milliards d'euros
- Ressources des institutions financières européennes mobilisées > 3,8 milliards d'euros
- Le montant total des contributions de la Commission européenne depuis le lancement de la FIV en juin 2008 s'élève à 185 millions d'euros, sur une enveloppe totale de 700 millions d'euros pour la période 2007 - 2013.
- 85% des projets ont été financés par des consortiums regroupant au moins deux institutions financières européennes.

Pour plus d'informations : EuropeAid-NIF@ec.europa.eu



Nouveaux projets régionaux lancés par la Commission européenne en faveur des pays méditerranéens

La Commission européenne a affecté 91,9 millions d'euros à la région méditerranéenne au titre de son Programme d'action régional 2010.

Ce montant permettra de financer 9 projets et programmes régionaux dans des secteurs aussi divers que le transport, l'environnement, le renforcement de la confiance, le financement des affaires ou encore la justice et les affaires intérieures. Seront ainsi financés grâce au programme d'action régional 2010 les programmes et projets suivants :

• **Partenariat pour la paix (10 millions d'euros)** : ce programme vise à promouvoir la communication et la compréhension mutuelle dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient.

• **EuroMed Transport routier, ferroviaire et urbain (5 millions d'euros) et EuroMed Aviation II (4 millions d'euros)** : visent à améliorer l'efficacité des transports, tout en favorisant des transports plus durables. Le projet « EuroMed Transport routier, ferroviaire et urbain » se concentre sur les transports terrestres (réseaux urbains, routiers et ferroviaires), tandis que « EuroMed Aviation II » veut promouvoir l'émergence d'un espace aérien

euro-méditerranéen commun et la mise en place d'un marché ouvert et sûr de l'aviation dans les pays méditerranéens partenaires.

• **Programme euro-méditerranéen « Gestion durable de l'eau et dépollution de la Méditerranée » (15 millions d'euros)** :

entend encourager la diffusion de politiques et de pratiques de gestion durable de l'eau dans la région, dans le contexte d'une pénurie d'eau croissante. Ce programme se concentrera sur quatre problématiques connexes (gestion de l'eau, eau et changement climatique, financement de l'eau et gestion de la demande en eau) et trois sources de pollution (déchets municipaux, eaux usées municipales et émissions industrielles), tout en soutenant l'initiative pour la dépollution de la Méditerranée.

• **Assistance au FEMIP-Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (32 millions d'euros cette année)** : vise à fournir des capitaux au secteur privé par le biais de la Banque européenne d'investissement (BEI). La FEMIP soutiendra les initiatives du secteur privé et renforcera le rôle du secteur financier local.

• **Euromed Migration III, Euromed Police III et Euromed Justice III** :

ces projets entendent promouvoir la coopération dans le domaine de la police, de la migration et de la justice entre les pays partenaires du sud de l'IEVP et les Etats membres et entre les pays partenaires eux-mêmes, tout en renforçant l'Etat de droit et en encourageant le respect des droits de l'homme dans ces pays.

• **Allocation budgétaire globale en faveur du sud de l'IEVP** : grâce à des engagements rapides sur des actions et des projets à petite échelle, elle permettra à la Commission européenne d'agir de manière flexible. Elle finance, entre autres, les Conférences ministérielles régionales.

Ces actions identifiées dans le Programme d'action régional sont issues des conclusions des Conférences ministérielles EuroMed et/ou poursuivent des programmes régionaux précédents de la CE.

Ce programme couvre les pays du sud du Voisinage, à savoir l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, les Territoires palestiniens, la Syrie et la Tunisie. Il a été adopté le 4 août 2010 ●



a programme funded by the European Union /
un programme financé par l'union européenne /
برنامج ممول من الإتحاد الأوروبي



Mémoires de la Méditerranée

Financé à 68% par l'Union européenne dans le cadre du programme Euromed Héritage IV, Med-Mem, qui signifie «Mémoires audiovisuelles de la Méditerranée», est un projet de site Internet gratuit consacré à la mise en valeur du patrimoine méditerranéen.

En avant-première sur www.medmem.eu, les premières images du futur site web du projet Mémoire de la Méditerranée du Programme régional Euromed Héritage 4 de l'Union européenne ont été mises en ligne en septembre 2010.

Les internautes sont invités à faire le tour des sites archéologiques en Méditerranée, à retrouver les plus belles musiques traditionnelles, à visionner les grands exploits sportifs ou à découvrir les cultures, les modes de vie, mais aussi les questions d'environnement ou de pollution liées à cet espace commun.

Piloté par l'INA (Institut national de l'audiovisuel, France), Med-Mem réunit quatre organismes partenaires, la SNRT - Société Nationale de Radiodiffusion Télévision, EPTV - Etablissement Public de la Télévision Algérienne, RAI - Radiotelevisione Italiana, la COPEAM - Conférence Permanente pour l'Audiovisuel Méditerranéen et JRTV - Jordan Radio&TV, ainsi que plusieurs associés dont dix télévisions du pourtour de la Méditerranée, trois organismes professionnels et des partenaires culturels et scientifiques de haut niveau.

Le site proposera une sélection de plus de 4 000 vidéos du Bassin méditerranéen, accessibles en trois langues : anglais, arabe et français. Vitrine audiovisuelle du patrimoine méditerranéen, le site Med-Mem facilitera la découverte par tous les publics d'un patrimoine culturel partagé et une meilleure compréhension des enjeux historiques et contemporains de la Méditerranée ●

Programme Euromed Héritage

Le programme régional Euromed Héritage IV a débuté en 2008 et se poursuit jusqu'en 2012. Doté d'un budget de 17 millions d'euros, il a pour but d'aider les populations à s'approprier leur propre héritage culturel, national et régional, en facilitant l'accès à l'éducation et à la connaissance de leur patrimoine. C'est dans cette perspective que douze projets sont financés sur une période de trois ans. Chacun de ces projets associe une organisation majeure (Association pour la participation et l'Action régionale) avec différents partenaires de l'Union européenne et des pays partenaires de la Méditerranée. L'Algérie participe à cinq d'entre eux : REMEE, Manumed II, Med-Mem, Montada et Athena.

Liens :

Euromed héritage 4: <http://www.euromedheritage.net/>

Projet Med-Mem: www.medmem.eu

Programme Euromed Egalité de Genre-Activités « Femmes et Médias » Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne

Réunis à Istanbul en 2006, les ministres euro-méditerranéens en charge de la Condition féminine ont lancé une dynamique concertée entre l'Union européenne et ses neuf partenaires méditerranéens : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et les Territoires palestiniens occupés.

L'objectif partagé est de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines politique, civil, social, économique et culturel.

Dans ce cadre, le programme Euromed Egalité Hommes-Femmes (EGEP) appuie les initiatives qui tendent à promouvoir l'autonomie des femmes dans la sphère publique et privée. Il œuvre ainsi à l'élimination de toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes. Sa période d'exécution s'étend de mai 2008 à mai 2011.

L'activité « Femmes et Médias » de EGEP prévoit l'élaboration d'un manuel de formation dans les trois langues du programme (arabe, français et anglais), destiné aux journalistes des médias écrits, audiovisuels et électroniques sur l'image de la femme dans les médias et l'organisation de deux sessions régionales de formation sur la question d'une durée de trois jours chacune.



Le manuel de formation s'adresse à tout journaliste désireux d'acquérir des connaissances de base sur des éléments et outils pour un traitement journalistique équilibré de l'image de la femme dans les médias. Les formations visent trente journalistes bénéficiaires issus de pays méditerranéens à qui pourront, le cas échéant, être adjoints cinq journalistes européens avec une expertise et/ou un intérêt dans le domaine.

Les activités débutées en juillet 2010 pour une durée de dix mois seront coordonnées et mises en œuvre par le partenaire du consortium, CAWTAR, et par l'équipe du programme basée à Tunis. CAWTAR, membre du consortium, dispose d'une expertise spécifique dans le domaine « femmes et médias » et sera en charge de la mise en œuvre technique générale de ces actions. Les formations se dérouleront à Tunis ●

La Conférence de Cancun sur le climat

La 16^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique s'est déroulée du 29 novembre au 11 décembre à Cancun (Mexique) et s'est achevée sur un succès. Les 193 pays membres de la Convention-cadre des Nations unies sont parvenus, à l'issue de deux semaines de négociations, un an après la conférence de Copenhague, à plusieurs décisions sur le régime de lutte contre le changement climatique après 2012. Les négociations ont permis d'adopter « l'Accord de Cancun ». Cet accord n'est pas aussi ambitieux que l'UE le souhaitait. C'est malgré tout un pas en avant important qui permet de renforcer les engagements internationaux en matière de climat. Il reprend tous les éléments des accords de Copenhague, mais maintenant dans un langage conforme aux décisions des Nations unies. Il développe également certains éléments détaillés de l'accord, de telle manière que leur mise en œuvre peut effectivement commencer.

La conférence de Cancun devait permettre à tous les pays de la planète de franchir enfin le grand pas en avant tant attendu par les populations vers un accord climatique mondial. Obtenir un accord solide, complet et juridiquement contraignant sur la question du changement climatique demeure une priorité pour l'Union européenne. Il est clair que ce défi ne pourra être relevé que par une action ferme et concertée de toutes les grandes économies mondiales. Le passage de notre modèle de croissance intensive en carbone à un avenir de plus faible consommation n'est pas seulement un immense défi, mais aussi une formidable occasion de relancer nos économies et d'accélérer notre sortie de la crise.

L'innovation en matière de technologies à faible émission de carbone et d'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la capture et les potentialités de stockage de carbone sont autant de pistes prometteuses pour générer de nouvelles sources de croissance économique, soutenir l'emploi et renforcer la sécurité énergétique de la planète. L'enjeu principal de la conférence était de faire adopter par la convention-cadre des Nations unies l'accord politique de Copenhague et de décider de la suite à donner au protocole de Kyoto dont la première période d'engagement s'achève fin 2012. Il s'agissait de restaurer la confiance dans le multilatéralisme et de démontrer la capacité du système des Nations unies à aboutir à des résultats concrets.

On peut sur ce point être satisfait des résultats obtenus lors de cette importante rencontre. Grâce au travail du Mexique et à son engagement dans les négociations, un compromis acceptable par les 193 pays partie à la négociation a été trouvé. Une des décisions importantes est la création du «Copenhague Green Fund» et son Conseil d'administration où sont représentés aussi bien les pays développés que ceux en développement. Par ailleurs, un «Mécanisme technologique », incluant un «Comité exécutif technologique » et un « Centre et Réseau sur la technologie du climat» a également été créé, qui permettra le développement des technologies appropriées et leur transfert. Les éléments clés de l'Accord de Cancun sont les suivants :

- La reconnaissance formelle, pour la première fois, dans un document adopté par les Nations unies que le réchauffement global doit être maintenu en dessous de 2 °C par rapport à la température « préindustrielle » et l'établissement d'un processus permettant de définir un objectif global de réduction des émissions à effet de serre d'ici à 2050.
- La mise en place d'un processus clair pour revoir cet objectif d'ici à 2015 et éventuellement le ramener à 1,5 °C.
- Les engagements des pays développés et des pays en développement, en termes d'émission de gaz à effet de serre, ont été inscrits formellement dans le processus des Nations unies.
- La confirmation de l'objectif des nations développées de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le financement de projets climatiques en faveur des nations en développement, d'ici à 2020, et l'établissement du « Green Climate Fund » à travers lequel la plupart de ces financements seront mobilisés.
- Enfin, l'accord pour envisager la mise en place d'un nouveau mécanisme du marché international du carbone plus large que la simple approche par projet.

L'Union européenne a la ferme intention de rester à l'avant-garde de cette révolution par le biais de politiques proactives en matière d'énergie.

L'Europe s'est engagée unilatéralement à réduire ses émissions de 20% par rapport à leur niveau de 1990, d'ici 2020, et a adopté des dispositions pour atteindre cet objectif.

L'UE propose également d'augmenter ses réductions de 30% supplémentaires sur la même période si les autres grandes économies s'engagent à prendre leur juste part de cet effort. Et pour le long terme, l'Union européenne s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions, ainsi que d'autres pays industrialisés, à 80,95% - en dessous des niveaux de 1990, d'ici 2050.

Cette étape ne marque pas la fin de ce parcours du combattant. Mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas être ambitieux. La succession cette année de catastrophes liées au climat a été un rappel douloureux que des actions urgentes sont indispensables.

Nos partenaires des pays en développement sont clairement dans l'attente de progrès sur un certain nombre de questions prioritaires. Il s'agit notamment de la lutte contre la déforestation tropicale, de l'adaptation aux effets néfastes des changements

climatiques et de veiller à mettre en place les principaux éléments d'un cadre de financement à long terme. Nous avons également besoin de progrès tangibles vers un système plus performant de mesure, de notification et de vérification afin de suivre les progrès de chaque pays dans le respect de ses engagements d'émissions. Une plus grande transparence aidera à bâtir la confiance indispensable entre le Nord et le Sud. Pour soutenir le « paquet » de Cancun et le faire progresser rapidement sur le terrain, certaines des décisions à prendre devront être soutenues par le lancement de projets spécifiques dans les pays en développement, financés par des fonds de démarrage rapide. L'UE est en bonne voie pour tenir sa promesse de 7,2 milliards d'euros. Il y a encore un long chemin à parcourir pour atteindre un accord solide et juridiquement contraignant dont le monde a besoin •

ECHO - Réactions de l'Union européenne face aux inondations survenues au Pakistan

Les inondations sans précédent qui ont touché le Pakistan ont provoqué la mort de plus de 1 800 personnes. Les logements de 10 millions de personnes ont été détruits lors de ce cataclysme qui touche le pays depuis le 26 juillet. Au total, 21 millions de Pakistanais auraient été affectés par cette catastrophe naturelle. La superficie du territoire pakistanais ravagé par les moussons torrentielles est sept fois plus grande que celle de la Belgique. Selon une estimation de la Banque mondiale, le montant des dégâts causés par les inondations s'élèverait à environ 6,9 milliards d'euros. M^{me} Catherine Ashton, Vice-présidente de la Commission européenne et Haute Représentante de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité, a déclaré à ce propos : « Je présente mes sincères condoléances à toutes les victimes de cette catastrophe.

L'Union européenne se tient prête à aider financièrement et politiquement le



Pakistan à faire face aux conséquences de cet événement tragique. » Ce désastre vient s'ajouter à une situation d'urgence complexe à laquelle la Commission réagit depuis 2008, et plus particulièrement en 2009, lorsque 3 millions de personnes ont été déplacées pour échapper aux affrontements entre les forces de sécurité pakistanaises et les Talibans dans le nord-ouest du pays. « Cette situation est d'autant plus tragique que de nombreuses personnes déplacées,

déjà confrontées à des conditions extrêmement pénibles, ont été exposées à des souffrances supplémentaires du fait des inondations. Nous devons nous assurer que l'aide que nous fournissons au Pakistan tient compte de leurs besoins urgents », a précisé M^{me} Kristalina Georgieva, Commissaire européenne chargée de l'aide humanitaire. Afin d'aider le peuple pakistanais, la Commission européenne a décidé de fortement accroître son aide humanitaire d'urgence

destinée aux victimes des inondations au Pakistan. Ainsi, le montant de ce soutien est passé de 70 (initialement alloués) à 150 millions d'euros. «Nous avons décidé de plus que doubler notre aide humanitaire.» Cette aide vient s'ajouter aux 271 millions d'euros directement alloués au Pakistan par les Etats membres de l'Union européenne, notamment grâce à l'intermédiaire du système de protection civile de l'UE. Le Centre de suivi et d'information (CSI) du Service d'aide humanitaire et de protection civile de la

Commission (Echo) est en contact avec les 31 pays qui participent à ce mécanisme. Les experts d'Echo sont présents sur le terrain pour suivre attentivement l'évolution de la situation humanitaire et contrôler l'utilisation des fonds de secours alloués par la Commission. Afin d'accroître davantage l'aide apportée au Pakistan, la Commission européenne a proposé de suspendre les droits de douane sur certains produits en provenance du Pakistan. Cette suspension unilatérale des droits de douane permettrait la libéralisation de

75 lignes tarifaires comptant pour 27% des exportations actuelles du Pakistan vers l'Union européenne (produits textiles essentiellement). Cette réduction permettra au Pakistan d'accroître le montant de ses exportations vers l'UE de 100 millions d'euros sur l'échelle d'une année. Le Pakistan est souvent exposé aux catastrophes naturelles. La Commission européenne avait déjà financé près de 50 millions d'euros d'aide humanitaire suite au terrible tremblement de terre qui avait frappé le pays en 2005 ●

Suivi de la crise économique dans la zone euro **L'Union européenne soutient** **les pays en difficulté**



La crise économique continue à avoir des conséquences sur les économies des Etats membres de l'Union européenne. La fragilité de la reprise constatée en début d'année n'a pas empêché certains Etats membres de se retrouver dans des situations budgétaires et financières très graves.

Le cas de la Grèce qui a mobilisé la solidarité européenne constitue une référence.

Le 2 mai dernier, la Commission européenne a autorisé l'octroi de 110 milliards d'euros à la Grèce en échange d'un ajustement structurel drastique. En novembre, l'Irlande a présenté à son tour une demande d'aide financière auprès de l'UE à laquelle les ministres des Finances de la zone euro ont rapidement répondu favorablement. Le montant des aides sera

compris entre 80 et 90 milliards d'euros. L'Irlande devient donc le deuxième pays de la zone euro à bénéficier cette année d'un soutien, après la Grèce. L'aide à l'Irlande «est justifiée afin de sauvegarder la stabilité financière de l'UE et de la zone euro», ont déclaré les ministres des Finances de la zone euro et de toute l'UE.

La Banque centrale européenne a salué la réponse rapide des autorités européennes, tout comme le FMI qui s'est dit prêt à apporter sa contribution par le biais d'un prêt sur plusieurs années.

Il s'agit cette fois principalement d'aider les banques irlandaises en crise qui ont déjà bénéficié d'un plan national à hauteur de 50 milliards d'euros.

L'impact sur le déficit public irlandais a été extrêmement lourd, puisque celui-ci

est estimé à 32% du PIB en 2010. Il s'agit aussi d'éviter une contagion à d'autres pays aux finances publiques fragiles de la zone euro.

L'Irlande va donc pouvoir bénéficier du plan d'aide pour les pays de la zone euro en difficulté, mis sur pied au printemps après la crise grecque. Ce plan est doté de 750 milliards d'euros et comprend trois volets : prêts de l'UE, de la zone euro et du FMI.

Dans le cas de l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède – bien que non membres de la zone euro – envisagent d'accorder en complément des prêts bilatéraux. L'objectif est principalement de mettre en place un fonds pour aider à recapitaliser les banques irlandaises qui auraient besoin d'argent frais, selon le communiqué de l'UE ●

L'UE veut autoriser les aides spéciales un an de plus

La Commission européenne veut permettre pendant un an de plus, jusque fin 2011, aux pays européens d'accorder des aides spéciales face à la crise financière, mais les conditions seront durcies, notamment pour les banques. Le Commissaire à la concurrence, Joaquin Almunia, a indiqué lors de son audition devant des députés européens, en octobre dernier, son « intention d'étendre le régime de crise à 2011 ». La Commission, gardienne de la concurrence en Europe, avait accepté en 2008 d'assouplir ses règles pour les aides publiques afin de faciliter le sauvetage des établissements en difficulté et de répondre à l'assèchement du crédit qui pénalisait toute l'économie.

Ces mesures spéciales étaient censées se terminer fin 2010. Il est toujours prévu que ces aides seront « supprimées graduellement », a indiqué M. Almunia, « mais malheureusement la situation est telle que certaines formes de soutien vont rester nécessaires en 2011, à la fois pour le secteur financier et l'économie réelle. (...) Il y a encore des institutions (...) qui ont besoin de ce soutien public avec des injections de capitaux ». Le Commissaire Almunia a cependant prévenu qu'il y aurait « de nouveau un régime normal à partir de 2012 ». Pour y parvenir, les conditions des aides vont continuer d'être progressivement durcies. Les prix payés par les banques pour des garanties publiques vont notamment continuer

à augmenter, avec une réévaluation annoncée mi-2011. Toutes les banques qui seront recapitalisées ou recevront un soutien public pour s'occuper d'actifs douteux devront également soumettre un plan de restructuration à la Commission (ce n'était pas le cas jusqu'ici que si les aides dépassaient 2% de leurs actifs pondérés des risques).

Dans le même ordre d'esprit, certaines aides à l'économie réelle vont disparaître, d'autres comme les prêts à taux préférentiels accordés à certains secteurs deviendront plus chers. Le FMI a aussi estimé que le soutien des Etats aux banques restait indispensable pour faire repartir l'économie mondiale ●

Lutte anticontrafaçon

Un traité international en vue

Le onzième et dernier cycle de négociations de l'Accord commercial relatif à la lutte contre la contrefaçon (ACAC, en anglais Anti-Counterfeiting Trade Agreement ACTA) s'est conclu le 2 octobre à Tokyo, au Japon. Les 37 pays ayant défini cet accord sont les 27 Etats membres de l'Union européenne, l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, les Etats-Unis, le Japon, le Maroc, le Mexique, la Nouvelle Zélande, Singapour et la Suisse. Cet accord multilatéral vise à améliorer l'efficacité de la lutte contre l'augmentation des produits contrefaits (médicaments, pièces automobiles de rechange, vêtements de marque, électronique) et des produits sous copyright piratés (DVD, programmes informatiques, jeux vidéos, etc.) dans le commerce international. Les représentants des 37 pays participants aux négociations sont parvenus à atteindre un consensus et ont produit une version consolidée d'un projet d'accord final. Le texte de ce traité peut être consulté sous le lien :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2010/october/tradoc_146699.pdf.

Le respect des droits de propriété intellectuelle est un élément critique pour la croissance économique pour toutes les

industries. La prolifération des produits contrefaits et piratés et des services permettant de distribuer ces produits a un impact négatif sur le commerce légitime et un développement durable de l'économie mondiale. Ces produits contrefaits ou piratés sont responsables de pertes économiques importantes pour les détenteurs des droits de propriété intellectuelle ou industrielle concernés. Par ailleurs, ils posent des risques sérieux en termes de santé publique ou de sécurité des personnes (médicaments ou pièces de rechange automobiles contrefaits par exemple).

L'objectif des négociations sur l'Accord commercial anticontrafaçon est de combattre la prolifération des produits contrefaits et piratés à travers une coopération internationale accrue et procurer des moyens effectifs du respect des droits de propriété intellectuelle, en complétant l'accord TRIPS (Trade Related Intellectual Property Rights Agreement) tout en s'assurant que cela ne renforce pas les barrières du commerce légitime. L'ACAC fait partie d'une panoplie de moyens destinés à défendre le droit de propriété intellectuelle et industrielle. Certains accords bilatéraux de libre-échange entre l'UE et des pays tiers contiennent également des dispositions similaires ●

Les PME européennes sont le premier moteur européen de croissance économique et de création d'emploi

Le rapport annuel de la Commission européenne sur les performances des PME européennes en 2009 indique qu'il y a aujourd'hui dans l'UE près de 21 millions de PME représentant 99,8% des entreprises européennes, fournissant deux tiers des emplois dans le secteur privé et générant plus de la moitié de la valeur ajoutée créée par les entreprises de l'Union. Entre 2002 et 2008, 2,4 millions de nouvelles PME ont été créées en Europe (+13 % sur un an), générant 9,4 millions emplois supplémentaires (+1,9 % en un an) alors que les grandes entreprises ont enregistré pour la même période un accroissement de 5% et une hausse d'offre d'emploi annuelle de seulement 0,8 %.

Les PME sont la véritable épine dorsale de l'économie européenne : elles sont les premiers moteurs de la prospérité et de la croissance économique et jouent un rôle clé dans l'innovation, la recherche, le développement et l'emploi. Il est aussi intéressant de constater que 92% des PME européennes sont des « microentreprises » comptant moins de dix salariés.

L'économie européenne repose donc principalement sur une nébuleuse de microentreprises, chacune employant, en moyenne, deux personnes. Bien entendu, avec l'aggravation de l'environnement économique, la croissance des PME a commencé à stagner et, en 2009, leur production économique a décliné de 5,5% par rapport à 2008. On observe le même phénomène outre-Atlantique et dans d'autres pays, mais les PME européennes s'avèrent plus résistantes que leurs homologues d'outre mer.

Afin de les aider à passer le cap et à surfer sur la vague de la relance, de la création d'emplois et de la croissance, les PME ont appelé à des actions concertées au niveau européen, national et régional. L'UE et ses Etats membres ont donc mis les PME au cœur des politiques en faveur du secteur privé, sous l'égide du principe « Think Small First » (« Penser petit d'abord »), appliqué à la révision de la législation existante et à la formulation de nouvelles lois et réglementations.

Adopté en juin 2008, le « Small Business Act » pour l'Europe reflète la volonté de la Commission de reconnaître le rôle essentiel joué par les PME dans l'économie européenne. Il établit, pour la première fois, un cadre politique global pour l'UE et les Etats membres, visant à améliorer l'approche générale en matière d'entrepreneuriat, à ancrer de façon irréversible le principe « Penser aux PME d'abord » tant dans le processus législatif que dans le comportement des administrations et à promouvoir la croissance des PME en les aidant à surmonter les problèmes qui continuent à entraver leur développement. Le SBA s'appuie sur dix principes destinés à guider la conception et la mise en œuvre des politiques au niveau communautaire et des Etats membres. Jusqu'à aujourd'hui, la mise en œuvre a porté à :

- l'introduction d'un « test PME » pour évaluer l'impact de ses principales propositions législatives et politiques sur les PME ;
- une simplification des règles relatives aux aides d'Etat et une clarification de la nécessité de mieux prendre en compte les besoins des PME au niveau des Etats membres ;
- un renforcement tant du rôle de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans la facilitation de l'accès des PME au financement que de l'initiative Jasmine, visant à promouvoir le développement des institutions de micro-financement en Europe ;
- plusieurs mesures au sein des Etats membres visant à réduire les retards de paiement ;
- réduire encore de 40% les frais à acquitter au titre des droits de marque au niveau de l'UE et simplifier la procédure d'enregistrement à compter du 1^{er} mai 2009 ;
- ouvrir un centre d'affaires européen en Inde et, prochainement, un en Chine ;
- créer le Réseau Entreprise Europe (« Enterprise Europe Network ») ;
- organiser la première semaine européenne des PME, qui s'est tenue dans 36 pays européens, la conférence sur le SBA/la charte européenne des petites entreprises et le Prix européen de l'esprit d'entreprise ;
- créer, en octobre 2009, un réseau européen d'ambassadrices de l'entrepreneuriat féminin.

Source :

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm

Ce principe fait partie intégrante du « Small Business Act » (SBA), avec l'objectif de créer un environnement favorable aux PME au niveau de l'UE et de ses Etats membres.

Le SBA prévoit l'évaluation des performances des PME ainsi que la publication des résultats de ces évaluations pour 37 pays (dont les 27 Etats membres de l'Union).

Entre 2006 et 2009, les Etats membres ont activement mis en œuvre les mesures de soutien aux PME prescrites par le SBA, via l'adoption ou la mise en œuvre de plus de 500 mesures politiques !

... Mais aussi une passerelle ouverte sur le monde

Par ailleurs, une récente étude sur l'internationalisation des PME européennes a constaté que les activités commerciales à l'étranger des PME ont un impact majeur sur celles-ci et sur l'économie européenne. En matière d'internationalisation des PME, certaines données sont intéressantes :

- les échanges commerciaux hors UE concernent 27% des 10 000 PME contactées, et en particulier celles actives dans le commerce de gros et la fabrication ;
- les activités de coopération technique avec un partenaire étranger (7%) intéressent surtout les entreprises de services et de recherche ;
- les sous-traitants d'entreprises étrangères (hors UE) concernent 10% des PME interviewées, concentrées dans le secteur des transports et de la communication ;

Le réseau est né en 2008 de la fusion des anciens Euro Info Centres (EIC) et Innovation Relay Center (IRC). Il est aujourd'hui le plus vaste réseau européen d'aide, de soutien et de conseil aux PME. La force du réseau est de permettre aux entreprises des pays membres de profiter des contacts réguliers avec des milliers d'entreprises innovantes à travers l'Europe et le monde et ce, dans tous les secteurs. Ce mouvement, regroupant plus de 580 organisations dans 47 pays, a quatre missions principales :

- informer les entreprises, les centres de recherches et les laboratoires sur les matières communautaires ;
- soutenir le partenariat commercial ;
- soutenir le partenariat technologique, et
- sensibiliser au programme-cadre européen de la recherche et développement.

Plus d'infos :

http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.u/index_en.htm

• les investissements directs étrangers (IDE) intéressent 2% de l'échantillon, plus spécifiquement dans les domaines de la fabrication, du commerce de gros, du transport et de la communication. Près de 39% des 10 000 PME enquêtées ont déclaré avoir entamé leur parcours à l'international par l'importation et, pour celles qui ont déclaré avoir investi à l'étranger, il s'agit d'une activité récente, avec un fort potentiel de développement.

Pour la période 2007 - 2008, les PME actives à l'international affichent une croissance en matière d'emploi entre 7% et 16% (contre 3% pour les entreprises qui n'ont pas fait le choix de l'internationalisation), de turnover dans 50% des cas (par rapport aux 35% pour les autres PME) et d'innovation (26% des PME actives à l'international ont introduit des innovations de produit ou du processus de production).

L'internationalisation des PME constitue un fort potentiel pour l'économie européenne en termes tant d'emploi que de production de valeur ajoutée.

Pour renforcer leur développement, depuis 2008, l'Union européenne et les Etats membres ont décidé d'adresser de manière coordonnée les difficultés auxquelles les PME doivent faire face, notamment l'accès à l'information et le financement.

Concernant l'accès à l'information, l'Union européenne a lancé le Réseau Entreprises Europe (REE), un maillage de plus de 580 centres d'appui aux entreprises, actif en Europe, en Asie, aux Amériques et dans la région du voisinage, qui propose une gamme complète de services aux entreprises qui souhaitent internationaliser leurs activités.

Les PME représentent également un groupe cible de la nouvelle stratégie «Europe 2020» visant à renforcer la compétitivité de l'UE, relancer la croissance et créer plus d'emplois.

Cette stratégie inclut une initiative phare « Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation » dans le cadre de laquelle, à l'échelon de l'Union, la Commission s'efforcera de :

- renforcer les avantages compétitifs des entreprises européennes, notamment au sein des PME ;
- améliorer l'environnement des PME, y compris par une diminution des coûts de transaction des entreprises en Europe, la promotion de « clusters » et le renforcement d'un accès abordable au financement ; et
- encourager l'internationalisation des PME ●

1. http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/index_en.htm

2. http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/files/support_measures/internationalisation/internationalisation_sme_final_en.pdf

3. http://ec.europa.eu/enterprise/policies/europe2020/index_fr.htm

Les nominations des premiers responsables du SEAE



M. David O'sullivan, M. Maciej Popowski, M^{me} Helga Schmidt et M. Pierre Vimont, photo©EU

Dans le cadre de la mise en place du Service européen d'action extérieure, M^{me} Catherine Ashton, Vice-Présidente de la Commission européenne et Haute

Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, a nommé MM. Pierre Vimont en qualité de Secrétaire général exécutif et M. David O'sullivan en tant que Chief Operating Officer du nouveau service diplomatique. M^{me} Helga Schmidt et M. Maciej Popowski ont, pour leur part, été nommés respectivement au poste de Secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques et à celui de Secrétaire général adjoint pour les Affaires interinstitutionnelles.

M. Vimont exerçait les fonctions d'ambassadeur de France à Washington, M. O'sullivan était Directeur général de la Direction générale du commerce à la Commission européenne.

M^{me} Helga Schmidt était Directrice de l'Unité de planification de la politique et d'alerte rapide du Haut Représentant au sein du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne et M. Maciej Popowski chef de cabinet de Jerzy Buzek, président du Parlement européen ●

Missions d'identification de la coopération future dans les secteurs des transports et du patrimoine

Dans le cadre de la mise en place du Programme indicatif national 2011 - 2013, et dans le prolongement du programme Transport I développé par la Commission européenne en appui au ministère des Transports algérien, une mission d'identification composée de trois experts est arrivée le 12 septembre 2010 à Alger pour identifier les objectifs d'un nouveau programme d'appui à la réforme du secteur des transports (Transport II).

L'objectif est d'identifier les principaux bénéficiaires et de définir avec le partenaire algérien les objectifs, les résultats et les activités à mettre en œuvre en fonction des besoins du secteur.

C'est dans ce même cadre de coopération qu'un programme pour la « Protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie » est en cours d'identification depuis le 8 septembre 2010. Conduite en étroite collaboration avec le ministère de la Culture, la mission d'experts s'est attachée à déterminer les objectifs, résultats et activités d'un partenariat d'ampleur dans ce secteur.

Ce sera en effet le premier programme de coopération bilatérale dans le domaine du patrimoine entre l'Union européenne et l'Algérie ●

ECHO-La Commission débloque 10 millions d'euros en faveur des réfugiés sahraouis en Algérie



La Commission européenne a alloué, le 22 octobre, une enveloppe de 10 millions d'euros pour apporter une aide humanitaire et alimentaire aux populations vulnérables de réfugiés sahraouis vivant dans des camps de réfugiés au sud-ouest de l'Algérie.

Cette enveloppe permettra de leur fournir une nourriture variée et régulière. Elle contribuera également à améliorer leur situation humanitaire en garantissant un accès suffisant à des installations et services essentiels, tels que des soins de santé, de l'eau salubre et des équipements d'assainissement adéquats, des tentes et un appui logistique.

M^{me} Georgieva, Membre de la Commission européenne, a déclaré à ce sujet : « L'une de mes priorités en tant que Commissaire chargée de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises est d'attirer l'attention sur les victimes des crimes humanitaires qui ne font plus la une des journaux.

Les réfugiés sahraouis pâtissent d'une crise qui figure parmi les plus anciennes, tombée dans l'oubli.

La Commission est résolue à soutenir ces populations vulnérables jusqu'à ce qu'une solution politique soit trouvée à leur situation critique. »

Les réfugiés sahraouis vivent depuis plus de trente ans dans des camps isolés dans le désert algérien, où ils ne disposent de pratiquement aucun élevage ni de revenus substantiels.

La forte proportion de personnes souffrant de malnutrition chronique et d'anémie constitue un sérieux problème de santé publique.

Afin de combattre cette crise persistante, la Commission s'efforce d'offrir une nourriture suffisante et diversifiée, ainsi que d'améliorer les conditions hygiéniques et sanitaires, les soins de santé de base et la qualité de l'eau ●

Pour de plus amples informations, voir : http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm



Les partenaires de la PEV veulent aller vers son renforcement

Un important séminaire a été organisé par la Commission européenne les 6 et 7 octobre à Bruxelles portant sur l'évaluation de la Politique européenne de voisinage (PEV). Il a réuni une soixantaine de hauts fonctionnaires de tous les pays voisins de l'UE, dont l'Algérie.

Ils ont débattu et réfléchi ensemble sur la PEV et sur la meilleure manière de la renforcer et la développer.

Les débats ont été très riches et ont montré l'intérêt des participants pour un approfondissement des relations de leurs pays avec l'UE. L'intérêt exprimé était fonction de la réalité de chaque pays.

Certains souhaitent un accompagnement pour leur permettre d'aller vers leur objectif d'adhésion à l'UE (il s'agit de pays voisins européens). Pour les pays voisins du Sud, il s'agit plutôt du passage au partenariat stratégique renforcé. Enfin, le besoin d'appui à la modernisation économique est considéré comme une priorité pour certains partenaires.

Outre les secteurs politiques et économiques, les participants ont insisté sur l'importance de la coopération en matière d'éducation et du développement du dialogue interculturel comme moyens de promotion de la tolérance et la compréhension entre les peuples et afin de lutter contre les discriminations et les préjugés ●

Installation des groupes parlementaires d'amitié « Parlement européen-Parlement algérien »



Torkia Saïfi, Députée européenne, Présidente du groupe d'amitié Parlement européen-Parlement algérien.

Les relations entre le Parlement européen avec l'Assemblée populaire nationale et le Conseil de la nation sont traditionnellement étroites. Presque tous les présidents du Parlement européen ont effectué des visites en Algérie.

Dès sa création au sein du Parlement européen, la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe a effectué plusieurs séjours en Algérie, dont le dernier remonte à février 2009.

Les élus algériens des deux Chambres se sont rendus à plusieurs reprises soit à Bruxelles, soit à Strasbourg pour rencontrer leurs homologues européens.

Le développement de ces relations vient de connaître une nouvelle étape avec l'installation des groupes parlementaires d'amitié entre les deux Parlements.

En juin dernier, M. Mourad Medelci a honoré de sa présence à Strasbourg la cérémonie de mise en place, au sein du Parlement européen, du groupe

parlementaire d'amitié «Parlement algérien-Parlement européen».

Le 27 octobre dernier, c'était au tour des Algériens d'installer le groupe parlementaire d'amitié «Parlement algérien-Parlement européen».

Le groupe parlementaire d'amitié du Parlement algérien est composé de 33 membres issus du Conseil de la nation et de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Le rôle de ces groupes d'amitié est de rapprocher les parlementaires algériens et européens en multipliant les contacts et les échanges de points de vue afin de stimuler et de renforcer la coopération entre l'Union européenne et l'Algérie ●



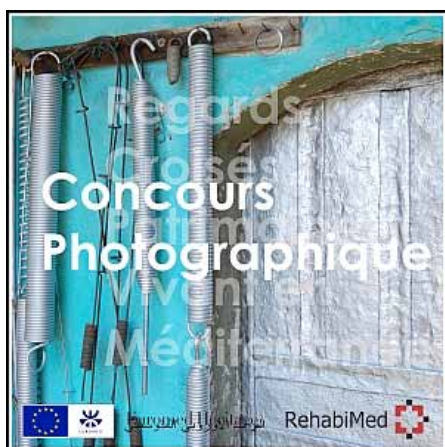
a programme funded by the European Union
un programme financé par l'Union européenne
برنامج ممول من الاتحاد الأوروبي

Euromed Héritage
الأوروبي المئوسطي

Regards croisés : Patrimoine vivant en Méditerranée

Prix international de la photographie numérique 2010

Euromed Héritage 4 – Rehabimed



Ce concours photographique valorise des clichés qui exaltent le patrimoine culturel méditerranéen dans toute sa richesse et sa diversité – sites archéologiques et bâtiments anciens, paysages ruraux et urbains, villages et hameaux, maisons traditionnelles, traditions orales, savoir-faire et connaissances, rituels.

Organisé par Euromed Héritage 4 et l'association RehabiMed, il promeut la mise en valeur du patrimoine culturel méditerranéen et contribue à la sensibilisation des communautés de la région. Le concours était ouvert aux ressortissants de l'Union européenne et à ses neuf pays partenaires de la Méditerranée. Les résultats ont été proclamés en octobre 2010. Les cinq photos primées sont celles de Downtown de Nour El Refai (Egypte), La Transe du Arrif de Augustin Le Gall (France), Seductive Cairo de Gianluca Capri (Italie), La Procession du panier de Frédéric Seguran (France) et Belonging to the past de Eyad Jadallah (Territoires palestiniens). Les photos des trente finalistes seront présentées lors d'une exposition itinérante dans les pays de l'Union européenne et méditerranéens. Le lauréat du concours, M. El Refai, d'Egypte, sera invité à l'inauguration du Prix de la photographie qui se tiendra à Barcelone en décembre 2010 ●



Jadallah, Territoires palestiniens, *Belonging to the Past*



Le Gall, Tunisie, *La Transe du Arrif*



Seguran, France, *Procession du Panier*



El Refai, Egypt, *Downtown*



Capri, Egypte, *Seductive Cairo*